



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

SERVICE : CELLULE COMMANDE PUBLIQUE

Affaire suivie par : Estelle GARY

N°D2022-136-MP

OBJET : 22CFMMOEDECHETT MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET DE RÉAMÉNAGEMENT DES DÉCHETTERIES DE PENNE D'AGENAI, TOURNON D'AGENAI ET BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-28-AG en date du 05 juin 2020 relative à la création d'une commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°2020B-29-AG en date du 05 juin 2020 relative à l'élection des représentants à la commission d'appel d'offres ;

Considérant le projet de mise aux normes et de réaménagement des déchetteries de Penne d'Agenais, de Tournon d'Agenais et de Blanquefort sur Briolance ;

Considérant la nécessité de prendre l'attache d'un maître d'œuvre afin de suivre cette opération, une consultation faible montant a été lancée le 29 juin 2022 auprès de 3 cabinets spécialisés ;

Considérant l'analyse des offres réalisée dans le respect des règles de la commande publique ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De confier au cabinet AC21 d'AGEN (47) la maîtrise d'œuvre des travaux de mise aux normes et d'aménagement des déchetteries de Penne d'Agenais, de Tournon d'Agenais et de Blanquefort sur Briolance, dont le montant total de la mission s'élève à 18 675 € HT (22 410 € TTC) ;

2°) – De signer les pièces du marché ;

3°) – Précise que les crédits sont ouverts pour cette opération.

FUMEL VALLÉE DU LOT

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20220726-D2022_136_MP-AR
Reçu le 28/07/2022
Publié le 28/07/2022

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 27 juillet 2022



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 28 juillet 2022
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 28 juillet 2022

FUMEL VALLÉE DU LOT

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com